



Durée : une demi-journée (3h30)



Dates & lieux : consultez notre site web



Public visé :

- Responsable et agent techniques des EHPAD, des établissements de santé, des stations thermales, des stations vitivinicoles, des campings
- Plombiers
- Chauffagistes



Nombre de stagiaires : 5 minimums



Aucun pré requis nécessaire



Recherche de l'adéquation des besoins du stagiaire/formation

Un questionnaire est envoyé au stagiaire avant la formation pour connaître ses besoins et ses spécificités



Évaluations des connaissances acquises :

- Évaluation des connaissances en début de formation
- Évaluation des acquis en fin de formation
- Enquête de satisfaction en fin de séance



Validation de la formation : Remise d'une attestation de formation



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Formation en présentiel/visioconférence
- Utilisation de projection de diaporama et des vidéos
- Réalisation d'un quiz par chapitre
- Mise en situation « clients »
- Échanges dynamiques entre participants et le formateur



Intervenants : Experts et formateurs consultants métiers



Accessibilité : La formation est sous la responsabilité du référent handicap de l'organisme de formation. Le local est pré-identifié pour répondre aux besoins. Le plan d'accès de la salle est mis à disposition



Objectifs

- Informer le professionnel sur ses obligations réglementaires relatives à la qualité de l'eau fournie
- Sensibiliser et former aux risques de légionelles et des biofilms
- Mettre en place le carnet sanitaire selon les exigences du code de santé publique CSP

CONTENU

1. Réglementation en vigueur

- Les textes réglementaires et le code de la santé publique

2. Les eaux dans un établissement de santé

- La responsabilité des établissements
- Le planning du plan de prévention et la démarche qualité : traçabilité de la surveillance, formation du personnel et référent eau
- Réalisation d'analyses (prélèvements, analyses, interprétations des résultats)
- Les mesures préventives et curatives en cas de dépassement des objectifs cibles
- Le plan de maintenance du réseau d'eau dans l'établissement et l'importance du carnet sanitaire

3. Les différentes qualités d'eaux

- Les eaux destinées à un usage alimentaire : eau de distribution publique, eau des fontaines réfrigérantes, eaux conditionnées, glace alimentaire
- Les eaux de soins et eaux qualifiées de « bactériologiquement maîtrisées » : eau de soins standards (ESS), eau bactériologiquement maîtrisée (EBM), eau des piscines de rééducation, eau de bains à remous, eau à usage médical et eau pharmaceutique inscrite à la Pharmacopée, eaux d'endoscopie
- Les eaux techniques produites (eau déminéralisée, eau distillée, eau osmosée, eau adoucie)
- L'eau chaude sanitaire et le risque légionelle

4. Difficultés et interférences

- Biofilms : Définition et rôle dans la difficulté de la gestion du risque de légionelles
- Interférence de la flore associée : *Pseudomonas aeruginosa*...

Tarifs

• Tarifs public et financement OPCO / Pôle Emploi

- coût inter
- coût intra : sur demande de devis

Tarifs nets exonérés de TVA (exonération de TVA justifiée par l'article 261-4-4 du Code général des impôts)